

Le Réseau SATT renforce son partenariat avec l'AFCRT pour toujours plus de transfert de technologies

Après les conventions signées avec l'ASRC et l'AFSSI, l'association des SATT continue de privilégier une approche collaborative entre structures de valorisation et de transfert dans le but d'accélérer l'adoption par les entreprises françaises des technologies nées dans les laboratoires de recherche.

Paris, le 27 septembre 2016 - Le Réseau SATT, association regroupant les 14 SATT créées dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir, a signé avec l'AFCRT, Association Française des Centres de Ressources Technologiques, une convention de partenariat pour une durée de 3 ans renouvelable. Cet accord-cadre engage les deux associations à mutualiser leurs efforts et à développer des actions communes pour accélérer le transfert d'innovations vers les acteurs économiques, dans un esprit de collaboration efficace et durable tout au long de la chaîne du transfert.

Le partenariat entre le Réseau SATT et l'AFCRT s'articule autour de 4 axes :

- La diffusion d'informations qualifiées afin de stimuler l'émergence de projets de R&D : informations sur les capacités de recherche académiques valorisables en regard des domaines d'activités des CRT, informations sur les problématiques technologiques détectées, informations des membres industriels des CRT et de leur réseau sur les offres technologiques, les compétences, les services et les expertises des SATT
- Le partage de compétences et de bonnes pratiques, notamment en matière de gestion de la propriété industrielle, de la maturation et de la mobilisation d'expertises spécialisées.
- L'accélération des transferts de technologies via la recherche conjointe de partenaires, la valorisation par les SATT des résultats de projets CRT hors domaines stratégiques, ou encore la participation conjointe à des événements et des manifestations internationales
- Le renforcement de la dynamique collaborative, avec la volonté affichée de développer conjointement les compétences des équipes opérationnelles et terrain des SATT et CRT dans un esprit de partage de savoir-faire.

« SATT et CRT partagent la même conviction que l'innovation technologique renforce la compétitivité des entreprises françaises. Ils ont surtout la même volonté d'y contribuer activement. En signant cette convention, nous nous donnons les moyens de jouer ensemble, sur le terrain, un rôle moteur et actif pour une diffusion élargie des travaux des chercheurs français dans l'industrie et les services », explique Norbert Benamou, Président du Réseau SATT.



Les 2 Présidents : H. PICHON à Gauche et N. BENAMOU à droite

« Dans les Régions quelques CRT et CDT que représente l'AFCRT ont déjà engagé des collaborations avec des SATT. Aujourd'hui tous doivent entrer dans cette dynamique. Les SATT peuvent s'appuyer sur la capacité opérationnelle de nos structures en qualité d'outils de maturation technologique des résultats de la recherche académique et de diffusion auprès du tissu des PME », indique Hervé PICHON, Président de l'AFCRT.

A propos des SATT - www.satt.fr :

Les SATT, Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies, sont des Sociétés par Actions Simplifiée créées par plusieurs établissements de recherche publique grâce au programme Investissements d'avenir. Elles ont pour vocation de maximiser l'impact socio-économique des résultats de la recherche académique et de favoriser la création d'emplois en France en simplifiant, accélérant et facilitant le transfert de technologies et de connaissances de la recherche publique vers les entreprises de toute taille. Premiers acteurs de proximité et de confiance, les SATT ont accès aux compétences et inventions des chercheurs publics sur leur territoire, et s'appuient sur des équipes professionnelles dédiées pour détecter et évaluer ces inventions. Disposant d'un fonds de maturation de 857 millions d'euros unique en France et au-delà, les SATT protègent ces inventions, financent et accompagnent des projets d'innovation issus de ces inventions jusqu'à leur adoption par les entreprises en portant le risque technologique et financier inhérent à ces projets.

A propos de l'AFCRT - <http://afcrt.com/>

L'Association Française des Centres de Ressources Technologiques (AFCRT), structures situées au cœur du dispositif français de transfert et de diffusion de la Technologie, est née de la volonté des acteurs de se rassembler afin de promouvoir les actions mises en œuvre, au service de la compétitivité des entreprises françaises, de constituer un réseau opérationnel, réactif, professionnel et performant, ainsi que défendre les intérêts de ceux-ci tout en assurant une représentation crédible et lisible auprès des Ministères et des différentes Institutions qui soutiennent ces actions, ainsi que de tous partenaires privés ou publics ayant un rôle actif dans le transfert de technologie et l'innovation au service du monde industriel.

Créée en 2003, sous forme juridique d'une association Loi de 1901, l'AFCRT regroupe à travers ses membres adhérents, les CRT et CDT. Elle positionne le véritable métier de ces structures professionnelles avec pour originalité, la double culture Recherche/Entreprise et de présenter des propositions d'avenir contribuant à la ré-industrialisation du tissu économique français (essentiellement PME / PMI).

Relations médias

Réseau SATT : Claire Flin – 06 95 41 95 90 – claireflin@gmail.com

Laurence Le Masle – 06 13 56 23 98 - l.lemasle@greenlemoncommunication.com

Réseau AFCRT : Philippe Caniaux – Délégué Général – 07 88 50 31 57 – contact@afcrt.com